

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

Siège :

9 rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC-SUR-MER

☎ 05.56.73.29.26

VMM

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Lacanal

Télétransmis le :

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

23 JAN, 2022

DELIBERATIONS N° 033 213 302 144 2023

0193-DEL-9012023-03A-DE

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022
D10112022/143**

PRESIDENT

Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires :

Patrick MEIFFREN, Florence LEGRAND, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA
Laurent PEYRONDET, Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD,
Jean-Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Jean-Luc PIQUEMAL,
Tony TRUOULET, Jean-Marie BERTET, Catherine GIANNORSI, Patrick BURAN,
Pascale COLMET-MARZAT, Hervé CAZENAVE, Alexia BACQUEY, Adrien DEBEVER,
Jean-Yves MAS, Chantal PARISE, Marie-Hélène GIRAL, Evelyne MOULIN,
Marie-Dominique DUBOURG.

ETAIENT REPRESENTES :

Catherine ROBINEAU donne pouvoir à Patrick MEIFFREN
Frédéric QUILLET donne pouvoir à Florence LEGRAND
Stéphane MARGALEF donne pouvoir à Jean-Marc SIGNORET
Karine FORGERON donne pouvoir à Catherine GIANNORSI
Jean-Marie REVAILLER donne pouvoir à Jean-Pierre DUBERNET

ETAIENT ABSENTS :

Thierry DESPREZ

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Christian BOURNIGAL, Dominique PATRAS, Bernard LOMBRIL, Valérie DA COSTA
OLIVERA, Liliane DUBOIS, Jacques BIDLUN, Christine GRASS

**Membres suppléants
remplaçant un membre
titulaire :**

Membres suppléants

SECRETAIRE DE SEANCE :

Alexia BACQUEY

**Objet : INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

Rapporteur : XAVIER PINTAT, Président

Vote : UNANIMITE

Par courrier du 4 mars 2022 les services de l'Etat ont notifié les services communautaires de la nécessité d'apporter certaines modifications dans les statuts de la Communauté de Communes.

Ces modifications sont relatives à la compétence déléguée de transport scolaire et à la mention du service de gestion comptable.

L'exercice de la compétence transport scolaire qui est encadré pour la Communauté de Communes au moyen d'une convention de délégation signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le service de gestion comptable fait l'objet d'un nouvel article où il est précisé que la Communauté de Communes dépend du service de gestion comptable de Pauillac.

Par ailleurs, les services de l'Etat souhaitent :

- D'une part, un alignement strict de la rédaction de la compétence obligatoire « Développement Economique » sur la lettre de l'article L.5214-16 du CGCT,
- D'autre part, le maintien d'une distinction entre les compétences supplémentaires prévues par la loi et les compétences facultatives choisies par l'intercommunalité,
- Enfin, l'adjonction d'un article relatif à la restitution de compétences.



En outre, les services préfectoraux demandent la suppression de toutes références aux délibérations définissant l'intérêt communautaire, dans les statuts.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la nouvelle rédaction des statuts,
- d'autoriser le Président à saisir les Conseils municipaux afin que ceux-ci votent les nouveaux statuts à la majorité qualifiée (par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 27 octobre 2022, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- VU le projet de statuts modifiés,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'APPROUVER la nouvelle rédaction des statuts,
- D'AUTORISER le Président à saisir les Conseils municipaux afin que ceux-ci votent les nouveaux statuts à la majorité qualifiée (par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.)

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 30

Vote : Pour : 30 Contre : / Abstention : /

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC-SUR-MER, le 10 NOVEMBRE 2022



LE PRESIDENT,

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Membre Honoraire du Parlement